

## Fiche EN 2 : PROTECTION

Le **danger** est une cause capable de provoquer un dommage, une lésion. C'est une source éventuelle de blessure ou d'atteinte à la santé « Il représente ce qui a fait mal, ce qui peut faire mal ou ce qui fera mal »<sup>4</sup>. Il peut être :

- ✓ d'origine mécanique (écrasement, chute de hauteur, choc...),
- ✓ d'origine électrique,
- ✓ d'origine thermique ou pouvant provoquer un incendie ou une explosion,
- ✓ dû à une atmosphère toxique ou irrespirable.

Sur une situation d'accident, une victime, le sauveteur et/ou toute autre personne menacée par un danger doivent en être protégés.

### Il existe trois circonstances<sup>5</sup>

- ✓ le danger initial ayant provoqué l'accident peut persister ;
- ✓ la situation peut s'aggraver ;
- ✓ l'accident peut lui-même être générateur de danger.

### Avant toute chose, reconnaître les dangers :

- ✓ effectuer une approche prudente de la zone de l'accident
- ✓ en restant à distance de la victime, regarder tout autour d'elle
- ✓ évaluer la présence de dangers qui peuvent menacer le sauveteur et/ou la victime et/ou les témoins
- ✓ repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- ✓ se renseigner éventuellement auprès de témoins.

### Quand cela est possible :

- ✓ supprimer immédiatement et de façon permanente les dangers environnants pour protéger le sauveteur, la victime et les autres personnes, notamment du sur-accident. (ex : couper le gaz, l'électricité, un moteur, ...)
- ✓ délimiter clairement, largement et visiblement la zone de danger et empêcher toute intrusion dans cette zone. pour réaliser la protection, utiliser tous les moyens matériels dont on peut disposer et s'assurer si besoin du concours de toute personne apte qui pourrait apporter une aide dans la mise en œuvre de cette protection. (ex: balisage...).

**Après avoir observé la situation d'accident et assurer ou fait assurer la protection, le sauveteur peut porter secours.**

### Quand cela n'est pas possible :



Traction par les chevilles



Traction par les poignets

- ✓ Devant l'impossibilité de supprimer le danger et si la victime est incapable de s'y soustraire, le sauveteur peut la dégager lorsqu'elle est visible, facile à atteindre et qu'aucune entrave ne l'immobilise ou ne gêne son dégagement. Il est essentiel que le sauveteur anticipe ce qu'il va faire et qu'il privilégie le chemin le plus sûr et le plus rapide à l'aller comme au retour. Ce dégagement n'est envisageable qu'avec un risque mesuré pour le sauveteur.

La victime doit être dégagée vers un endroit suffisamment éloigné du danger et de ses conséquences.

Le sauveteur doit, pour ce dégagement, choisir la technique de dégagement en tenant compte de sa force physique, de la position de la victime et de la configuration des lieux.

Aucune technique n'étant imposée, les images ci-contre ne constituent que des exemples de gestes de dégagement d'une victime.

- ✓ Devant l'impossibilité de supprimer le danger ou de dégager la victime :
  - alerter ou faire alerter les secours spécialisés,
  - assurer une surveillance permanente de la zone de danger où les risques non contrôlés persistent et empêcher toute personne de pénétrer dans cette zone jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés.

Dans cette situation, le sauveteur doit en priorité assurer sa sécurité et celle des témoins en attendant l'arrivée des secours.

<sup>4</sup> Source INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

<sup>5</sup> Source RNCSCPSC1 2009 – Ministère intérieur